



## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Colleville-Montgomery, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

<b>Date de la convocation</b> : 15 janvier 2025
<b>Nombre de membres en exercice</b> : 18
<b>Présents</b> : 12 Mr Frédéric Loinard , Maire, Mme Dominique Hansen, Mr Alain Prioux, Mme Lyliane Renault, Mr Jean Pierre Tessier, Mme Maryvonne Botté adjoints, Mme Marie-Christine Leroux (arrivée à 19h40) , Mr Philippe Daout conseillers délégués, Mme Valérie Badin, Mr Patrick Bernard, Mr Stéphane Plumat, Mr Patrick Gosselin conseillers municipaux.
<b>Votants</b> : 15 Mr Alexandre Berthelin donne pouvoir à Mme Dominique Hansen, Mr Sébastien Lefèvre donne pouvoir à Mr Stéphane Plumat, Mme Christelle Lecharpentier donne pouvoir à Mr Frédéric Loinard .
<b>Absents</b> : Mme Aurélie Clément - Mme Anne Dumolard - Mr Thomas Goyet
<b>Secrétaire de séance</b> : Mme Dominique Hansen

#### Ordre du jour :

1. Communication du Maire
2. Approbation du procès-verbal du 16 Décembre 2024
3. Plan de financement de la restauration des toitures de l'église Saint-Vigor
4. Demandes de subventions- Restauration des toitures de l'église Saint-Vigor
5. Budget 2025 : ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget
6. Autorisations de versements de subventions aux associations avant le vote du budget primitif 2025
7. Avis – modification du renommage d'une voie communale
8. Informations et questions diverses

## 1. Communication du Maire

« Comme annoncé aux vœux du maire le 10 janvier 2025, des travaux de remplacement des réseaux d'assainissement et d'eau potable, impactant la circulation ainsi que des travaux sur des structures commerciales vont être engagés au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

### Assainissement et Eau potable sur le secteur rue de la mer et route de Ouistreham.

Changement des réseaux sur le secteur rue de la mer, rond-point de Becquet, route Ouistreham et la rue de la Fontaine. Durée des travaux 6 semaines à partir de fin février. Des déviations seront mises en place en fonction de l'avancement des travaux. Caen la mer assurera la maîtrise d'ouvrage.

### Bricomarché.

Le chantier de rénovation du bâtiment (intérieur et extérieur) et des espaces extérieurs démarre le 17 février. Le magasin restera ouvert pendant toute la durée des travaux. La surface de vente reste identique ainsi que l'emprise au sol.

### Station de lavage

La station de lavage existante fera place à une station moderne, avec récupération des eaux pluviales et recyclage des eaux usées. Tous les services existants seront maintenus : soit 1 piste de lavage à rouleaux, 1 piste de lavage couverte pour véhicule léger, 1 piste de lavage découverte pour véhicule hors gabarit, station de gonflage couverte et mise à disposition d'aspirateurs. Début des travaux : fin janvier.

### Ex-office de tourisme

Une partie des travaux de réhabilitation va être engagée côté case commerciale des Glaciers Normands.

### Aménagement parking à bateaux pour activité OCEAN

Les autorisations des communes de Ouistreham Riva-Bella et Colleville Montgomery sont validées. Surface à aménager : environ 80m<sup>2</sup>. Début des travaux à déterminer.

### Restauration de la toiture de l'église (NEF)

Les demandes de subventions vont être lancées.

### Patio de l'espace intérieur de l'école primaire

L'appel d'offre pour le patio de l'espace intérieur de l'école primaire est en attente de candidat (Obligation d'un recours à un Architecte).

---

Conseil Municipal du 20 janvier 2025

## Sculpture en Korten

La sculpture en Korten représentant un béret vert sera inaugurée le 7 mars 2025 à 11h00 sur l'espace « Léon Gautier » à l'entrée de l'école primaire. Une modification de dernière minute concernant le sens du béret a été demandée (port à l'anglaise) par ailleurs le projet de sculpture en Korten proposé pour Colleville- Montgomery dans le cadre du millénaire de la ville de Caen a été abandonné suite à un différent entre l'artiste et les porteurs du projet ».

### **2. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 16 décembre 2024.

Aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **3. Plan de financement de la restauration des toitures de l'église Saint-Vigor**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui rappelle aux membres du conseil que ce projet de restauration a été abordé lors de la commission finances et du précédent conseil municipal.

Le montant total de l'opération s'élève à ce jour à 407 000 € HT (488 400 € TTC) pour les phases 1 et 2 (Nef et chapelle) dont 352 404 € HT pour les travaux et 54 596 € HT pour la maîtrise d'œuvre- insertions publicités marchés- mission SPS et aléas travaux.

En ce qui concerne les recettes prévisionnelles, Madame Hansen rappelle qu'une communication a été faite lors du dernier conseil municipal sur les éléments connus à ce jour des financeurs institutionnels :

- La Région Normandie est susceptible d'intervenir exclusivement dans le cadre d'un projet culturel lié à l'église.
- Le Département du Calvados participerait éventuellement à hauteur de 40 000 € HT maximum (la DRAC n'étant pas sollicitée car le projet ne concerne pas le Chœur de l'Eglise)
- L'Etat via la DETR/DSIL pourrait subventionner entre 20 et 40 %

Au titre des financeurs privés, des démarches ont été engagées auprès de la Fondation du Patrimoine afin de collecter via une plateforme en ligne et de la Mission Stéphane Bern pour un montant total prévisionnel de dons de 40 000 €. Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 72 800 € HT.

Madame Hansen précise qu'il s'agit d'un premier budget estimatif et rappelle qu'à ce jour nous n'avons aucune assurance pour obtenir des subventions.

---

Conseil Municipal du 20 janvier 2025

Monsieur Bernard prend la parole et s'interroge sur différents points :

- L'ouverture culturelle du lieu de culte et sur la désacralisation que cela peut induire ?
- Compte tenu du contexte budgétaire très contraint au niveau national et local que fait on si nous n'obtenons que partiellement ces financements, la commune doit-elle s'engager au risque de fragiliser la situation financière et budgétaire de la collectivité ?

Un débat s'engage sur les aspects budgétaires du projet, les actions culturelles déjà en cours (Pierres en lumière, concert dans l'église.), le dynamisme de la communauté religieuse sur notre territoire et sur la nécessité de réaliser ces travaux compte tenu de l'état de la toiture, des engagements pris auprès des administrés et de l'importance de maintenir ce patrimoine ouvert au public.

Entendu l'exposé de Madame Hansen le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté.

#### **4. Demandes de subventions- Restauration des toitures de l'église Saint-Vigor**

Dans la continuité du point précédent abordé il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter les demandes de subventions suivantes pour le projet de restauration des toitures de l'Eglise Saint Vigor à avoir :

- Etat DETR/DSIL 162 800 €
- Région Normandie 81 400 €
- Département du Calvados 40 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **5. Budget 2025 : ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

---

Conseil Municipal du 20 janvier 2025

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite **du quart des crédits** ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit au maximum 422 182.25 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé aux membres du conseil de faire application de cet article à hauteur maximale de 361 338 € dont l'affectation est la suivante :

Article 203 : Frais d'étude, de recherches et de développement et frais d'insertions : 50 000 €

Article 20414 : Subventions d'équipements versées -Communes : 8 260 €

Article 204182 : Subventions d'équipements versées -Bâtiments et installations- Organismes publics divers : 88 078 €

Article 212 : Agencements et aménagements : 40 000 €

Article 2131 : Immobilisations corporelles- Constructions : 50 000 €

Article 2135 : Installations générales, agencements : 10 000 €

Article 2152 : Installations de voirie : 5 000 €

Article 2183 : Matériel informatique : 5 000 €

Article 2184 : Mobilier : 5 000 €

Article 231 : Immobilisations corporelles en cours : 100 000 €

Entendu l'exposé de Madame Hansen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section du budget 2024, comme indiqué ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2025 lors de son adoption.

#### **6. Autorisations de versements de subventions aux associations avant le vote du budget primitif 2025**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention tripartite entre l'association Maison des Jeunes Intercommunales et les communes de Colleville-Montgomery et Hermanville sur Mer pour le financement des postes de l'équipe permanente de la MJC Intercommunale signée le 29 avril 2024 il est mentionné que l'association peut solliciter une avance de subvention avant le vote du budget afin de faciliter la gestion de la trésorerie du fait que l'association emploie des salariés.

---

Conseil Municipal du 20 janvier 2025

Dans ce cadre, la commune a été destinataire d'une demande d'avance de subvention de la MJCI au titre de la participation aux salaires à hauteur de 46 394 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve le versement de l'avance de subvention de fonctionnement 2025 d'un montant de 46 394 € à l'association MJCI
- dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025.

## **7. Avis – modification du renommage d'une voie communale**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Leroux qui indique que la commune souhaiterait, dans la continuité de ce qui a été fait à Ouistreham en octobre dernier, renommer une partie de la route de Lion (entre le carrefour Avenue de Bruxelles et le panneau d'entrée de ville de Ouistreham) en boulevard Léon Gautier.

Cela nouvelle dénomination concernerait 3 riverains et une modification de 4 numéros (dont les cabanes étapes vélos) :

- Le 1 Route de Lion deviendrait 99 Boulevard Léon Gautier
- Le 3 deviendrait 101
- Le 2 deviendrait 88
- Le 4 deviendrait 90

Préalablement aux démarches nécessaires, le conseil municipal est saisi ce jour pour émettre un avis (avant délibération) étant précisé que la commune s'engage à accompagner les administrés concernés dans les démarches inhérentes à cette modification.

Entendu l'exposé de Madame Leroux, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches nécessaires.

## 8. Informations et questions diverses

### Recensement

Madame Renault indique qu'à ce jour le taux de retour avoisine les 50 %.

### Logement social

Monsieur Tessier indique aux membres du conseil municipal que nous avons une demande très importante de logement sociaux et que nous sommes malheureusement en situation de pénurie (constat également sur le territoire intercommunal), 10 logements seront livrés fin avril à cet effet la commune proposera une liste à Parthelios de 10 attributaires potentiels.

Fin du conseil 20h03

Prochain conseil municipal 24 Mars 2025

La secrétaire de séance



<b>Monsieur Frédéric LOINARD</b>	<b>Madame Dominique HANSEN</b>	<b>Monsieur Alain PRIEUX</b>
<b>Madame Lyliane RENAULT</b>	<b>Monsieur Jean-Pierre TESSIER</b>	<b>Madame Maryvonne BOTTE</b>
<b>Monsieur Philippe DAOUT</b>	<b>Madame Marie-Christine LEROUX</b> <b>Pouvoir à Mr PRIEUX jusqu'à son arrivée ( 19h40)</b>	<b>Monsieur Patrick GOSSELIN</b>
<b>Monsieur Stéphane PLUMAT</b>	<b>Madame Valérie BADIN</b>	<b>Madame Christelle LECHARPENTIER</b> <b>Pouvoir à Mr LOINARD</b>
<b>Madame Anne DUMOLARD</b>	<b>Monsieur Patrick BERNARD</b>	<b>Monsieur Alexandre BERTHELIN</b> <b>Pouvoir à Mme HANSEN</b>
<b>Monsieur Sébastien LEFEVRE</b> <b>Pouvoir à Mr PLUMAT</b>	<b>Monsieur Thomas GOYET</b>	<b>Madame Aurélie CLEMENT</b>